

Réaction officielle de la Fédération Française des Entreprises de Crèches suite à la diffusion d'un reportage de l'émission Pièces à conviction sur l'accueil du jeune enfant dans les établissements privés le mercredi 5 février 2020

Boulogne-Billancourt, le 6 février 2020

L'émission Pièces à Conviction de la chaîne de télévision France 3 a diffusé ce mercredi 5 février 2020 un reportage traitant des modes d'accueil du jeune enfant en France et plus particulièrement dans les entreprises de crèches.

Les images montrent notamment les témoignages de professionnelles de la petite enfance, décrivant leurs difficultés au quotidien. Nous comprenons l'émoi qu'elles peuvent susciter en montrant les défis auxquels nos professionnels sont parfois confrontés. Pour autant, ces images ne traduisent pas le quotidien de l'ensemble des entreprises de crèches.

Ces exceptions ne font pas la règle et ne doivent pas permettre de jeter l'opprobre sur tout un secteur, des équipes et des entreprises engagées au quotidien au service de l'éveil et de l'accompagnement des jeunes enfants.

En outre, ce reportage, diffusé au moment où le Gouvernement a fait le choix de se lancer, avec l'ensemble des acteurs du secteur, dans un chantier de simplification et d'amélioration des normes relatives aux crèches ne ressemble à rien d'autre qu'à un réquisitoire contre les entreprises de crèches.

La FFEC tient d'abord à rassurer les parents des enfants accueillis chaque jour dans les 80 000 places de crèches gérées par des entreprises de crèches : Chaque jour, 33 000 professionnels de la Petite Enfance accueillent avec professionnalisme, humanité et bienveillance vos enfants dans la période charnière des 1000 premiers jours de leur vie, chaque jour les professionnels des entreprises de crèches co-éduquent votre enfant et continueront.

Depuis 7 ans, la FFEC interroge la satisfaction des parents avec IPSOSⁱ : le personnel en contact avec les enfants y est estimé : 8,6/10 et plus de 3 parents sur 10 le considèrent parfait. Plus globalement, 95% des parents recommandent la crèche de leur enfant et les parents font confiance à leur crèche avec une note de 8,8/10.

La FFEC n'a pas été sollicitée pour répondre à ce document à charge contre le secteur, elle tient toutefois à répondre.

La France compte 446 000 places de crèches pour 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. Il **manque 230 000 places de crèches en Franceⁱⁱ**. Et, les objectifs du Gouvernement de créer 30 000 places de crèches entre 2018 et 2022 ne seront pas atteints : seulement 1 800 places nettes créées en 2018, soit 6% de l'objectif quinquennalⁱⁱⁱ.

Du point de vue des familles, **46% des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant auraient souhaité avoir accès à une autre solution^{iv} et 25% des femmes qui sont inactives ou à temps partiel en France le sont à cause d'un manque d'offre d'accueil adapté pour leur jeune enfant (9% aux Pays-Bas)^v.**

Le secteur de la petite enfance, c'est aussi **200 000 professionnels de crèches, des difficultés quotidiennes pour recruter**, des crèches qui ferment plus tôt que les besoins des parents, voire pire, des pièces vides d'enfants faute de professionnels.

Face à ce sombre constat, la Fédération Française des Entreprises de Crèches porte des propositions pragmatiques afin de relancer la création de places et soutenir les professionnels des crèches.

La FFEC demande à nouveau un plan d'urgence pour former plus de professionnels et offrir de véritables carrières dans la Petite Enfance.

La Petite Enfance souffre d'une pénurie de personnels, particulièrement dans les métropoles et notamment sur les diplômés d'État dits de catégorie 1 (Auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, infirmier, infirmier-puériculteur).

Il faut d'abord lever tous les freins à l'ouverture de nouvelles places dans les écoles et faire connaître ces métiers afin de susciter de nombreuses vocations. Il faut **permettre aux crèches de devenir des lieux d'apprentissage** pour participer à la formation des professionnels de demain.

Il faut ensuite faire cesser cette injustice juridique qui interdit 80% des salariés des crèches d'espérer une promotion professionnelle en dehors de l'obtention d'un diplôme d'État :

- Les titulaires de **CAP Petite Enfance (jusqu'à 60% des effectifs) doivent avoir le droit de devenir catégorie 1 après 5 ans d'expérience** professionnelle et une formation complémentaire spécifique, sans être obligés d'obtenir le diplôme d'Auxiliaire de puériculture
- Les **Auxiliaires de puériculture (30% des effectifs) doivent avoir le droit d'évoluer vers des postes à responsabilité**, sans être obligés d'obtenir le diplôme d'Éducateur de jeunes enfants.

La FFEC demande aussi une refonte du modèle économique des crèches

La FFEC porte elle aussi auprès des pouvoirs publics la nécessité de prendre conscience que **les professionnels de la Petite Enfance sont épuisés des contraintes économiques imposées par le fonctionnement actuel de financement à l'heure d'accueil effectif d'enfant.**

Pour la FFEC, **il est temps de mettre fin à ce financement à l'heure d'accueil qui aggrave la démotivation et le turnover dans un secteur en grave pénurie de main d'œuvre que les crèches soient gérées par des entreprises, des associations ou des collectivités.**

La FFEC demande le développement de 5 forfaits (matinée sans repas, matinée avec repas, après-midi sans repas, après-midi avec repas, journée entière). Cette réforme permettra aux équipes de bénéficier du financement adapté à leur réalités de fonctionnement et de ne pas perdre des heures de financement entre 16h et 18h ou entre 8h et 9h car les enfants ne sont plus tous présents, permettra aux mêmes équipes de ne plus inciter quotidiennement les parents à pointer leurs arrivées et départs à la minute près et enfin, d'arrêter de reprocher aux crèches ouvertes 12h00 par jour d'avoir des mauvais taux d'occupation car il n'existe pas de familles disposées à laisser leur enfant à la crèche uniquement entre 7h00 et 9h00 ou 17h00 et 19h00.

La FFEC rappelle son soutien à la démarche de clarification des normes, à qualité et coûts constants.

Depuis plusieurs mois, la FFEC a participé aux discussions des groupes de travail dits « *NORMA* », issus de la loi pour un État au Service d'une Société de Confiance (ESSOC) afin de porter des propositions pragmatiques **mettre fin aux surcharges de travail des salariés des crèches liées à des règles trop complexes et disparates** ne permettant pas de réaliser un contrôle de qualité en continu et plaçant les salariés tant des crèches que des services chargés des contrôles dans des situations de stress. Situations, rappelons-le, en contradiction avec l'exigence d'accueil de qualité du jeune enfant.

La FFEC rappelle que la consigne du Gouvernement est un **maintien** de la haute qualité de nos modes d'accueil et non un alourdissement démesuré des charges qui pèsent sur les crèches. Le Gouvernement a été autorisé par le Parlement à prendre par ordonnance les mesures de simplification utiles à l'implantation, au développement et au maintien de l'offre.

Nous espérons que les ordonnances prises par le Gouvernement, sur la base de la loi ESSOC et des propositions assorties, permettront d'aller dans le bon sens.

L'intégralité de nos propositions sont disponibles en libre accès sur notre site internet via l'adresse suivante :
<https://ff-entreprises-creches.com/page-presse/>

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant près de 46 000 places de crèches en France et employant 19 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Sources :

ⁱ La Qualité de service des crèches de France – 7^{ème} édition du baromètre de satisfaction – IPSOS 17 juin 2019 : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2019/06/ffec-rapport-global-2019-vpresse.pdf>

ⁱⁱ Haut Conseil à la Famille :

http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf

ⁱⁱⁱ Communiqué de presse de la FFEC sur la création de places de crèches en 2018 téléchargeable ici : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-11-communique-creations-onape.pdf>

^{iv} Premier Baromètre économique de la Petite Enfance : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2020-01-15-cp--mise-en-ligne-1er-baro-eco-petite-enfance.pdf>

^v Commission Européenne, 2018 - Rapport de la commission européenne au parlement européen sur le développement des structures d'accueil des jeunes enfants en vue d'accroître la participation des femmes au marché du travail, de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents qui travaillent et de favoriser une croissance durable et inclusive en Europe (les « objectifs de Barcelone ») <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0273&from=EN>